



## **Je vieillis, tu vieillis, il dépendra**

Le vieillissement important de la population française que prévoit l'Institut National des Études Démographiques pour les prochaines décennies pose aujourd'hui d'une façon sensible, dans un contexte de rigueur budgétaire des politiques publiques, le problème de la prise en charge de la dépendance de ses personnes âgées.

Par mois aujourd'hui, la retraite moyenne brute est de 1200 € tandis que le coût moyen d'une dépendance lourde peut aller jusqu'à 3000 €. Pour une telle dépendance à domicile, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) finance 65 heures par mois, alors que le besoin réel est estimé à 200 heures. Les dépenses publiques de l'APA augmentent de 8% par an. Le nombre insuffisant de places en structures d'accueil, couplé au problème du nombre des professionnels formés, génère des délais d'attente pour les personnes ; il impacte également la disponibilité des lits hospitaliers (effet du « blocking bed »).

Bien sûr le système de protection français organise plusieurs dispositifs sociaux et médicaux (auxiliaires de vie, infirmiers à domicile, hospitalisation à domicile, soins de suite, unités de soins longue durée, établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes, maisons d'accompagnement) ; il met en place plusieurs sources de financement et de solvabilité (APA, allocation logement, obligations alimentaires intra-familiales, aide sociale, réduction d'impôts pour emploi d'une aide à domicile, avantages fiscaux liés à la carte d'invalidité, prise en charge à 100% des affections longue durée, assurances dépendance) ; il prévoit également plusieurs systèmes de protection juridique des personnes et de leur patrimoine (mandat de protection future, mesures de tutelles). Et tous ces dispositifs se conjuguent bien souvent avec la présence des aidants naturels.

Bien sûr nous pouvons nous rassurer avec le plan national " bien vieillir " pour les personnes âgées ; mais il ne traite justement pas de la dépendance. Bien sûr nous pouvons aussi nous rassurer en nous disant que les responsables politiques et partenaires sociaux se sont emparés du dossier ; mais la première prise de conscience remonte au rapport Laroque de... 1962, au moment des « trente glorieuses ». Bien sûr...

Or les projections démographiques pour 2050, sur fond d'incertitudes économiques, interpellent : 73 millions de français (64 aujourd'hui) dont 11 millions âgés de plus de 75 ans (5,5 aujourd'hui), 150000 centenaires (6000 aujourd'hui), 1 personne sur 3 sera âgée de plus de 60 ans (1 sur 4 aujourd'hui), jusqu'à 2 millions de personnes dépendantes (1,1 aujourd'hui).

Autrement dit, si aujourd'hui nous vivons mieux plus longtemps, et demain sans doute encore un peu plus, l'âge de la fragilité demeure inévitable. C'est bien pourquoi sa prise en charge pose dès à présent les questions de ses modalités et de son financement, afin de voir garanti l'accès aux droits, notamment en terme d'hébergement et de soin ajustés. La vie n'a pas d'âge, mais la vieillesse a un coût qu'il est vital, au titre de la solidarité entre les générations, de préparer aujourd'hui pour accueillir demain.